

## VOTRE FACTURATION

### DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Selon application de la délibération du Conseil Municipal du 5 février 2021

### TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

### DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL & LOCATION INSTRUMENTALE

Tout élève inscrit est redevable du droit d'inscription (cf. montant pages intérieures), **sauf s'il signale sa démission par courrier ou courriel à Madame La Directrice avant le 15 novembre 2021**. Un accusé de réception sera adressé aux familles, validant officiellement l'enregistrement de la démission. De même, la location instrumentale est due pour l'année sauf retour de l'instrument avant le 15 novembre 2021.

**Passé cette date et en dehors de cette procédure, les droits sont dus en totalité, quelle que soit la participation ou l'assiduité au cours.**

### 3 ÉTAPES

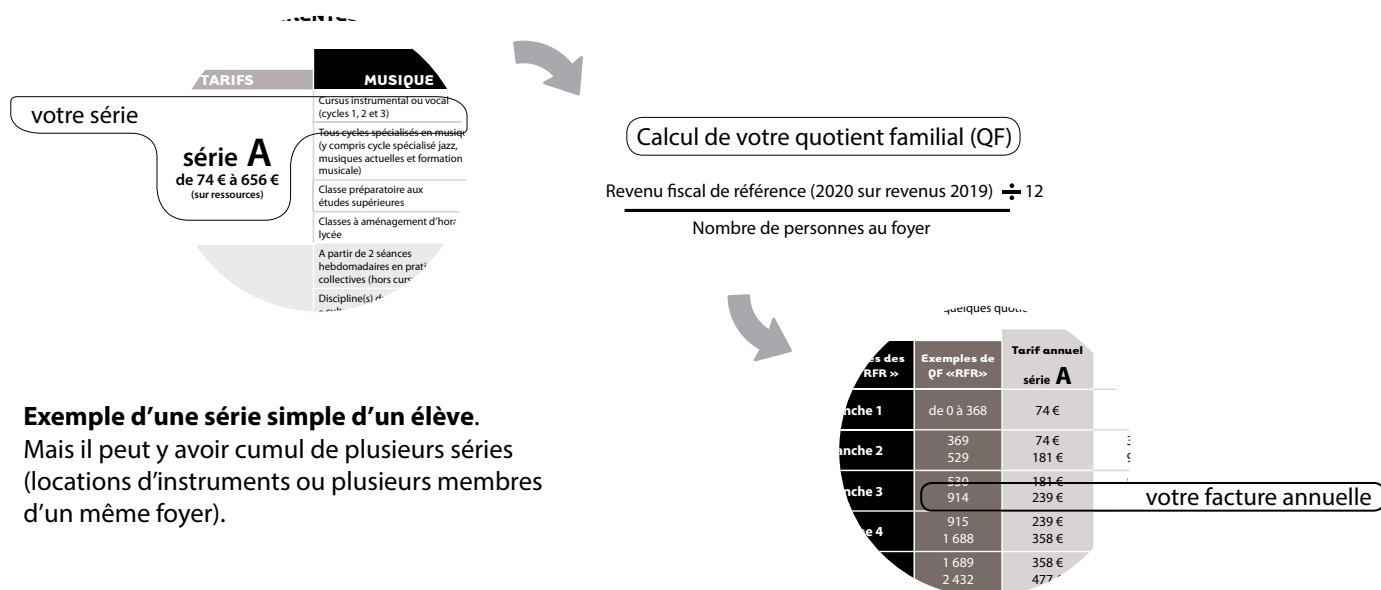
### POUR CONNAÎTRE LE MONTANT DE VOTRE FACTURATION

► Retrouvez vos activités et la série tarifaire (A, B, C...) à laquelle elle se rattache.

► Calculez votre quotient familial selon la formule indiquée.

Cette démarche ne concerne que les **élèves domiciliés à Nantes** et les élèves non-nantais relevant de l'**Internat de la réussite (Lycée Nelson Mandela)** ou inscrits en **Parcours Prépa**. Les **autres profils** se voient appliquer le maximum de chaque série, sans conditions de ressources.

► Associez votre quotient familial à votre série tarifaire : découvrez votre tarif annuel.



► CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS  
DANS LES DIFFÉRENTES SÉRIES

TARIFS	MUSIQUE	DANSE	THÉÂTRE
<b>série A</b> de 74 € à 656 € (sur ressources)	Cursus instrumental ou vocal (cycles 1, 2 et 3)		Parcours initial (cycle 3)
	Parcours Prépa en musique (y compris jazz, musiques actuelles et formation musicale)	Parcours Prépa	Parcours Prépa
<b>série B</b> de 38 € à 328 € (sur ressources)	A partir de 2 séances hebdomadaires en pratiques collectives (hors cursus)	Cursus danse (cycle 1)	
	Discipline(s) du département « culture » seule(s)	Horaires traditionnels classique : Ateliers de Pratique de la Danse Classique (APDC collège, APDC lycée)	
	- Cursus instrumental complémentaire ou 2 <sup>ème</sup> instrument (applicable pour cycles 1 et 2). - Pour cycles 3 et Parcours Prépa en horaire traditionnel : pas de supplément facturé pour le 2 <sup>ème</sup> instrument ou une discipline complémentaire.	Horaires traditionnels contemporain : Groupes de Création Chorégraphique (GCC collèges, GCC lycée)	
	- Cursus instrumental complémentaire (y compris cursus jazz ou musiques actuelles) ou 2 <sup>ème</sup> instrument pour élève en CHAM, S2TMD ou CHAD qu'il soit en cycles 1, 2, 3 ou Parcours Prépa		
	Direction de chœur ou d'orchestre (dont Parcours Prépa)		
	Parcours personnalisé de 2 <sup>nd</sup> cycle		
	Cursus jazz (cycles 1, 2, 3)		
	Cursus musiques actuelles (cycle 3)		
	Parcours musiques traditionnelles		
	Parc instrumental du Conservatoire pour locations à l'année		
<b>série C</b> de 18 € à 163 € (sur ressources)	Eveil musique - danse (1 séance hebdomadaire)	Eveil musique - danse (1 séance hebdomadaire)	
	Ateliers en partenariat (dont ateliers musicaux Alain Fournier)	Ateliers en partenariat	Ateliers en partenariat
<b>série D</b> 74 € tarif plein 37€ tarif carte blanche*	- Ensemble instrumental seul - Orchestre seul - Chœur seul - UV de «projet personnel» seule. - Ensemble des sessions de chœur de chambre pour l'année scolaire	Danseurs invités	Année d'envol
<b>série E</b> Activités ponctuelles 8 € / jour tarif plein 4 € / jour tarif carte blanche*	- Stage ou week-end, à la journée - Chaque session de chœur de chambre, séparément	Stage ou week-end, à la journée	Stage ou week-end, à la journée
<b>Gratuité</b>	Classes à horaires aménagés primaire - collège - lycée (S2TMD)	Classes à horaires aménagés collège - lycée (S2TMD)	
	Location instrumentale (pour QF1 et QF2) pour CHAM primaire, Atelier Alain Fournier et Orchestre cuivres au collège Sophie Germain		

## ► CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

$$\text{QF Conservatoire} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence (2020 sur revenus 2019)} \div 12}{\text{Nombre de personnes au foyer}}$$

### Important : ce quotient est différent du quotient de la CAF.

Chaque personne compte pour une part, quel que soit son statut (adulte ou personne à charge) ou son rang (1<sup>ère</sup> ou n<sup>ème</sup> personne à charge), soit le nombre de personnes au foyer figurant sur l'avis d'imposition.

## ► GRILLE TARIFAIRE

Six tranches de quotient familial de base.

A l'intérieur des tranches, chaque tarif correspond à un quotient familial.

Exemples de tarifs pour quelques quotients calculés selon le **revenu fiscal de référence** (quotient « RFR »)

Tranches des QF « RFR »	Exemples de QF « RFR »	Tarif annuel série A	Tarif annuel série B	Tarif annuel série C	Tarif annuel série D	Tarif annuel série E
Tranche 1	de 0 à 372	74 €	38 €	18 €		
Tranche 2	373	74 €	38 €	18 €		
	534	181 €	90 €	46 €		
Tranche 3	535	181 €	90 €	46 €	74 € / an ou 37 € / an si tarif carte blanche*	8 € / jour ou 4 € / jour si tarif carte blanche*
	923	239 €	120 €	60 €		
Tranche 4	924	239 €	120 €	60 €		
	1 705	358 €	180 €	89 €		
Tranche 5	1 706	358 €	180 €	89 €		
	2 456	477 €	239 €	120 €		
Tranche 6	2 457	478 €	239 €	120 €		
	2 811 et +	656 €	328 €	163 €		

Afin de compléter l'information sur la tarification, la grille complète des tarifs par Q.F. est disponible sur le site web du Conservatoire : [www.conservatoire.nantes.fr](http://www.conservatoire.nantes.fr).

Chaque famille pourra ainsi, après calcul de son quotient, se référer à cette grille pour connaître le tarif qui lui correspond, en fonction de(s) la série(s).

\* Tarif Carte blanche Nantes : voir conditions de ressources sur <https://metropole.nantes.fr/carteblanche>

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Les élèves domiciliés hors Nantes se voient appliquer le tarif maximum de la série concernée ;**
- **Pour pouvoir bénéficier du calcul selon le quotient familial, l'usager nantais ou l'élève en Parcours Prépa devra fournir obligatoirement :**
  - **Justificatif de domicile récent : avis de taxe d'habitation, acte notarié, contrat de location.**
  - **Son avis d'imposition 2020 (sur revenus 2019).**

Seuls les changements d'adresse intervenus et **transmis avant le 15 novembre 2021** seront pris en compte en cas de modification des droits, au-delà de cette date les informations initiales et les droits qui en découlent seront maintenus.

En cas de déclarations distinctes des revenus, les deux avis d'imposition sur le revenu doivent être fournis afin d'apprécier le revenu global du foyer (total des revenus fiscaux de référence / total du nombre de personnes).

En cas de gardes alternées, les avis d'imposition des deux parents doivent être fournis, l'enfant comptant alors une seule fois, pour une part.

Concernant les enfants hébergés en familles d'accueil, c'est le revenu fiscal de référence de la famille d'accueil qui est retenu pour le calcul du quotient familial. L'enfant accueilli est compté pour une part s'ajoutant aux parts de la famille d'accueil.

Les élèves domiciliés sur Nantes mais dont les parents demeurent hors de Nantes et qui sont rattachés au foyer fiscal des parents devront justifier du paiement de la taxe d'habitation ou produire la copie du contrat de location sur le domicile nantais.

Des situations exceptionnelles pourront être prises en compte sur justificatif : licenciement, congé longue maladie, décès d'un membre du foyer, séparation des conjoints, naissance d'un nouvel enfant.

**Dans le cas où l'usager ne souhaite pas fournir les éléments permettant le calcul de son quotient familial, le tarif maximum de la série concernée lui est appliqué.** Il est cependant fortement recommandé de fournir ce document administratif : le système de calcul de ce quotient Conservatoire intègre des revenus plus élevés que le calcul quotient CAF.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

- Sur facturation auprès de la Recette des Finances de Nantes Municipale à partir de janvier 2022. Aucun chèque ne doit être envoyé au Conservatoire.
- Possibilité de paiement en plusieurs versements, prélèvement automatique, portail e-démarches ou autres moyens de paiement, conformément aux modalités souscrites sur les formulaires.
- Nouvelles modalités *Pass Culture et Sport 15-30 ans* : se connecter sur le site de la Région et faire la demande en ligne. Le Pass dématérialisé pourra être pris en compte pour le paiement sur présentation au service gestion comptabilité du Conservatoire, avant le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

**Service scolarité ouvert** du lundi au vendredi de 13h30 à 18h.

Le mercredi de 9h à 12h / 13h30 à 18h.

Fermé du 24 juillet au 15 août 2021

T. 02 51 25 00 20

